M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le gouvernement a reçu il y a quatre jours un rapport du comité parlementaire. Nous allons nous fonder sur ce rapport pour prendre des mesures. Nous devons revoir les recommendations du comité. Celui-ci a pris un certain temps pour préparer le rapport qui a été déposé. Assurément le député serait contrarié si nous étions intervenus immédiatement sans accorder à un rapport aussi important l'intérêt qu'il mérite.

[Français]

L'ÉCONOMIE

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—ON DEMANDE AU MINISTRE S'IL Y A DANGER D'INFLATION

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'excellent ministre des Finances et elle aurait pu être posée par le chef de l'Opposition libérale, parce qu'il se sert beaucoup des journaux au lieu de ses services de recherche. Et ce matin, quatre journaux: The Globe and Mail, The Citizen, le Financial Post et le Toronto Star ont fait allusion au rapport de l'OCDE, soit l'Organisation de coopération et de développement économique, où on dit que le Canada, parmi 24 pays, est le deuxième après le Japon pour son taux de croissance, en 1987.

Monsieur le président, ma question est la suivante: Étant donné notre croissance phénoménale, y a-t-il un danger d'inflation? J'aimerais que le ministre des Finances dise aux Canadiens s'il prévoit enrayer l'inflation galopante que nous avons connue, d'ailleurs, du temps des libéraux imprévoyants.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le rapport de l'OCDE est une bonne documentation qui démontre le succès de la politique économique du gouvernement du Canada dans les années passées, et je pense que l'avenir est très bon dans l'opinion de l'OCDE. Les prévisions de l'OCDE sont: une croissance de 4 p. 100 pour cette année et de 3 p. 00 ou 4 p. 100, je pense, pour l'année prochaine.

Je pense qu'il y a un problème dans les vues de l'OCDE en ce qui touche à l'inflation. Il est très important pour nous, en tant que gouvernement, de comprendre le problème de l'inflation et de mettre en place des politiques pour contrer l'inflation ici, au Canada, afin d'éviter les problèmes des années 1970 et la récession des années 1981-1982, et le grand problème du chômage au cours de ces années.

C'est la raison de nos politiques.

• (1150)

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER

LE CHEMIN DE FER DE TERRE-NEUVE—LES DISCUSSIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'honorable William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au

Questions orales

vice-premier ministre, ancien ministre des Transports qui connaît bien les plans visant à supprimer le chemin de fer de Terre-Neuve.

Les médias de cette province rapportent qu'un accord imminent prévoit un programme d'indemnisation destiné à 500 travailleurs, l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne d'un bout à l'autre de l'île et l'affectation de 200 millions de dollars à l'achèvement de la route qui traverse le Labrador.

Un tel accord est-il imminent? Le vice-premier ministre peut-il confirmer que ses éléments comprennent l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne et l'achèvement de la route traversant le Labrador? Pourquoi cela prend-il si longtemps pour décider du sort des 500 employés de ce chemin de fer?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve, ainsi que d'autres parties intéressées, ont effectivement cherché à conclure un accord satisfaisant en ce qui concerne ce dossier d'une grande importance. Je peux assurer au député que les intérêts des travailleurs seront au centre de toute décision éventuelle. Ces derniers participent de façon active aux discussions.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour dire si une annonce sera faite ni quand elle le sera, les discussions vont bon train. J'espère que l'accord éventuel satisfera les habitants de Terre-Neuve et du Labrador et qu'il reflétera l'engagement du gouvernement fédéral face au développement économique et à l'infrastructure de ces deux régions.

LA CONSTRUCTION DES ROUTES—LES NORMES NATIONALES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, si la route transcanadienne est élargie et qu'on termine la route qui traverse le Labrador, le vice-premier ministre peut-il confirmer que le gouvernement canadien sera constitutionnellement tenu, aux termes des conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada, d'appliquer à l'entretien du réseau routier de la province les normes nationales? Peut-il confirmer que l'engagement du gouvernement canadien ne se limite pas à construire ces routes mais encore à les entretenir selon les normes nationales en vigueur dans les transports?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la question du député repose sur plusieurs hypothèses. Évidemment, l'un des principaux éléments de la négociation concerne les obligations constitutionnelles du Canada envers la province de Terre-Neuve et du Labrador. On tiendra compte, bien entendu, de certaines conditions de l'union. Celles-ci seront assurément respectées.